

Appel à projets 2018

Habiter et vivre ensemble sur son territoire

Dates limites de retour des dossiers : 14 mars et 12 septembre 2018

Contexte

Le logement représente une clé majeure de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des personnes fragilisées. De nombreuses personnes et familles ne trouvent qu'avec beaucoup de difficultés une réponse à leurs besoins, et ont du mal à améliorer leurs conditions de vie. Elles se retrouvent alors dans des logements inadaptés, et parfois même sans logement du tout.

En France, aujourd'hui, plus de 3,8 millions d'hommes, de femmes et d'enfants endurent une situation de mal-logement. Ils sont 12 millions pour qui le logement est un facteur de fragilité ou de vulnérabilité.

Objectifs

En 15 ans, le programme Habitat de la Fondation de France a soutenu plus de 2 000 projets de logements stables. Leurs porteurs ont pu en évaluer la faisabilité, les faire démarrer, puis les conduire à leur autonomie. Ces projets concernent d'abord le public en marge des dispositifs de droit commun, celui que touche la pénurie de logements à coût accessible. **Ils visent aussi bien l'accès au logement que le maintien dans celui-ci, le développement d'une nouvelle offre que l'implication des habitants sur leur territoire.**

Critères de sélection

Cette vaste expérience a permis au programme Habitat de définir une série de critères. Ceux-ci offrent à un projet les meilleures chances de suc-

cès, lui permettant de servir au mieux l'intérêt de ses bénéficiaires. Non nécessairement cumulables, les critères sont les suivants :

- l'implication des habitants dans la conception et la réalisation du projet, qu'il s'agisse d'accéder à un logement ou de conserver celui-ci ;
- la mise en œuvre de solutions collectives ;
- le développement des liens sociaux à tous les niveaux, de l'habitation au territoire de vie, ces liens ayant entre autres pour conséquence de soulager les situations d'isolement ou de solitude ;
- l'attention apportée à la diversification de l'habitat et des bassins de vie ;
- le développement de solutions diminuant les coûts du loyer et de fonctionnement des logements individuels ou collectifs ;
- l'incitation des habitants à s'impliquer sur leur territoire ;
- l'appui aux actions locales d'encouragement, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à utilité sociale ainsi qu'au maintien dans un logement à loyer réglementé.

La Fondation de France soutiendra notamment, mais sans exclusive, les projets :

- développant des solutions nouvelles telles que l'habitat participatif, le logement des travailleurs précaires, l'écohabitat, etc.
- contribuant à sortir des situations de fragilité les habitants de copropriétés en difficultés, d'habitat dégradé et/ou énergivore, etc.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Les initiatives concernent les ménages à revenu modeste. Elles doivent être adaptées à leur profil, leurs ressources, leurs besoins et leurs désirs.

Compte tenu de chaque contexte, et au regard des objectifs que la Fondation de France souhaite contribuer à atteindre, celle-ci sera très attentive à soutenir des projets intégrant les critères énoncés ci-dessus. Durant l'examen des projets, la cohérence et l'efficacité de ces critères mis au service des habitants seront particulièrement pris en compte.

Innovation

Une attention particulière sera portée à l'innovation dans ses champs technique, organisationnel ou social, comme dans celui des dynamiques de groupe et d'implication citoyenne de toutes les catégories de population.

Modalités de soutien

Partenariat

Sur le long terme, aucun projet n'a la capacité d'avancer sans force auxiliaire. C'est pourquoi le programme Habitat de la Fondation de France encourage vivement chaque porteur de projet à constituer un partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire correspondant aux exigences du projet en question. Un partenariat de type financier est vivement recommandé.

Financement

Le financement de la Fondation de France est accordé pour trois ans maximum. Il prendra la forme d'une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, de matériel, ou à l'évaluation du projet durant sa période de réalisation. En amont, il pourra s'appliquer à l'étude de faisabilité du projet (maturation, recherche de financements, etc.) sur une durée de 6 à 8 mois, ou au démarrage du projet en question.

La Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures ou des organismes auteurs de projets ;
- les dépenses d'investissement immobilier, de matériaux et matériels destinés aux travaux ;
- les dépenses d'acquisition ou de réhabilitation ;
- les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Qui peut répondre ?

Les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, telles qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique. La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

Comment répondre ?

L'appel à projets Habiter et vivre ensemble sur son territoire est ouvert

- du 7 janvier au 14 mars 2018 avant minuit pour la première session ;
- du 1^{er} juin au 12 septembre 2018 avant minuit pour la seconde session.

Le dossier de demande de subvention est disponible sur fondationdefrance.org (rubrique *Trouver un financement*).

Attention, les candidatures s'effectuent exclusivement en ligne. Tout dossier adressé par voie postale ou par courriel sera refusé.

Nous avons mis en place un nouvel outil de dépôt des demandes. Nous recommandons vivement aux candidats de créer leur profil très rapidement et d'anticiper au maximum la gestion des renseignements administratifs liés à leur structure. Il leur sera alors possible d'accéder à tout moment au contenu du dossier de demande de subvention.

1/ La présélection

Cette phase permet de vérifier l'éligibilité de votre projet. Toutes les candidatures transmises avant le 14 mars puis le 12 septembre 2018 minuit seront étudiées par le comité du programme Habitat ou le jury de la fondation régionale dont dépend votre projet.

2/ L'examen en comité ou jury

Les projets sélectionnés au cours de la phase précédente seront examinés par le comité d'experts ou le jury de la fondation régionale dont dépend votre projet.

Les décisions seront uniquement communiquées par voie postale ou électronique. Pour toute question, vous pouvez vous adresser à la fondation régionale correspondant à votre département (*voir carte*).

Aides méthodologiques complémentaires



Accompagner les acteurs de terrain

Pour accompagner les acteurs de terrain dans la conception, la co-construction avec les bénéficiaires, le pilotage, le montage, la structuration des actions ou encore leur évaluation, le recours à un consultant compétent peut être utile. Il pourra être pour tout ou partie financé dans le cadre de ce soutien complémentaire. Un accord devra être donné par la Fondation de France sur présentation de la proposition technique et du CV du consultant pressenti par le porteur de projet.



Comment agir pour l'environnement ?

Pour les organismes désireux de réduire les impacts négatifs de leur projet sur l'environnement, une aide financière supplémentaire pourra être accordée afin de recourir à un consultant spécialiste des questions posées. Il proposera des adaptations réalistes au plus près des souhaits et des réalités de la structure soutenue.

Exemples de projets soutenus

Franciade (Stains)

L'objectif du projet était d'améliorer les lieux de vie par la mise en place d'ateliers techniques et de chantiers à domicile visant l'**auto-rénovation accompagnée**. Trois pôles d'actions complémentaires ont vu le jour : la pérennisation d'une outils-thèque, des ateliers collectifs d'apprentissage et des chantiers solidaires de rénovation accompagnée.

Hors cadre (Roubaix)

Le projet vise à **mobiliser la participation des habitants** au programme de rénovation urbaine d'un quartier populaire, à ses enjeux, modalités et expérimentations, en empruntant les méthodologies et approches culturelles et artistiques.

Enerterre (Cotentin et Bessin)

Ce projet d'auto-rénovation de logements est mené dans le cadre de chantiers participatifs en milieu rural. Il s'agit de créer un **réseau d'entraide** pour aider les plus modestes à améliorer la performance énergétique de leur habitat ancien en terre, tout en **redonnant vie aux méthodes traditionnelles de construction**.

Commune de Tremargat (Côtes-d'Armor)

Les habitants d'une petite commune rurale et isolée souhaitent renforcer le dynamisme et l'attractivité de la vie locale. Une démarche participative d'épicerie paysanne et d'aménagement du cœur du centre bourg a été engagée. Ce **projet d'habitat participatif** doit répondre à des besoins en logements avec l'utilisation de matériaux écologiques ainsi que des besoins en équipements et espaces de rencontre pour des personnes en habitat précaire (travailleurs saisonniers, habitat léger ou nomade...) pour l'ensemble des résidents de la commune.

Les ateliers nomades (Autun)

Suite à des actions participatives avec les habitants (jardins partagés, ateliers coopératifs vélos, compostage partagé et ateliers urban'artistique), un **lieu cogéré de rencontres et de formation** en direction des habitants et des acteurs a vu le jour afin de développer la participation et le pouvoir d'agir.

SNL (Saint-Denis)

Ces **logements très sociaux à hautes performances énergétiques** sont nés d'une **démarche participative** face à la dégradation de l'habitat local. Bâti par la communauté portugaise installée dans ce quartier, il est en partie destiné à être démoli. En créant des espaces communs et des lieux d'échanges, cet habitat collectif donne un souffle nouveau au quartier mais aussi aux nouveaux locataires, pour qui ce projet est synonyme de réinsertion sociale et professionnelle.

Convivances (Ivry-sur-Seine)

L'objectif de ce projet est de faire bénéficier plusieurs familles roms d'un **habitat stable** (maisons modulables) sur un terrain mis à disposition par la commune, les protégeant ainsi que toute procédure d'évacuation. Il s'agit d'améliorer les conditions d'habitat (accès à l'eau, assainissement, etc.), de disposer des droits élémentaires (domiciliation, scolarisation des enfants, accès aux soins, etc.), mais aussi d'élaborer des propositions pour construire **des projets adaptés aux besoins, à la situation de chacune des familles ou personnes isolées ainsi qu'au contexte territorial**.

Pour loger (Montreuil)

Une nouvelle résidence sociale cogérée permet à des travailleurs migrants mal logés depuis des années de **vivre dans des conditions dignes et solidaires**. Il s'agit d'organiser la vie commune, de maîtriser l'occupation des locaux en coopération avec les résidents.

Gefosat (Gange – Hérault)

Le projet a pour but de **renforcer la capacité à agir des locataires**, souvent démunis face aux bailleurs lorsqu'ils souhaitent obtenir des travaux d'amélioration de leur logement. L'accent sera mis sur les travaux de rénovation thermique pour lutter contre la précarité énergétique.

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Grand-Ouest

Départements : 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél : 02 99 38 24 22

Départements : 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Nord

5 rue de Tournai
59200 Tourcoing
Tél : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

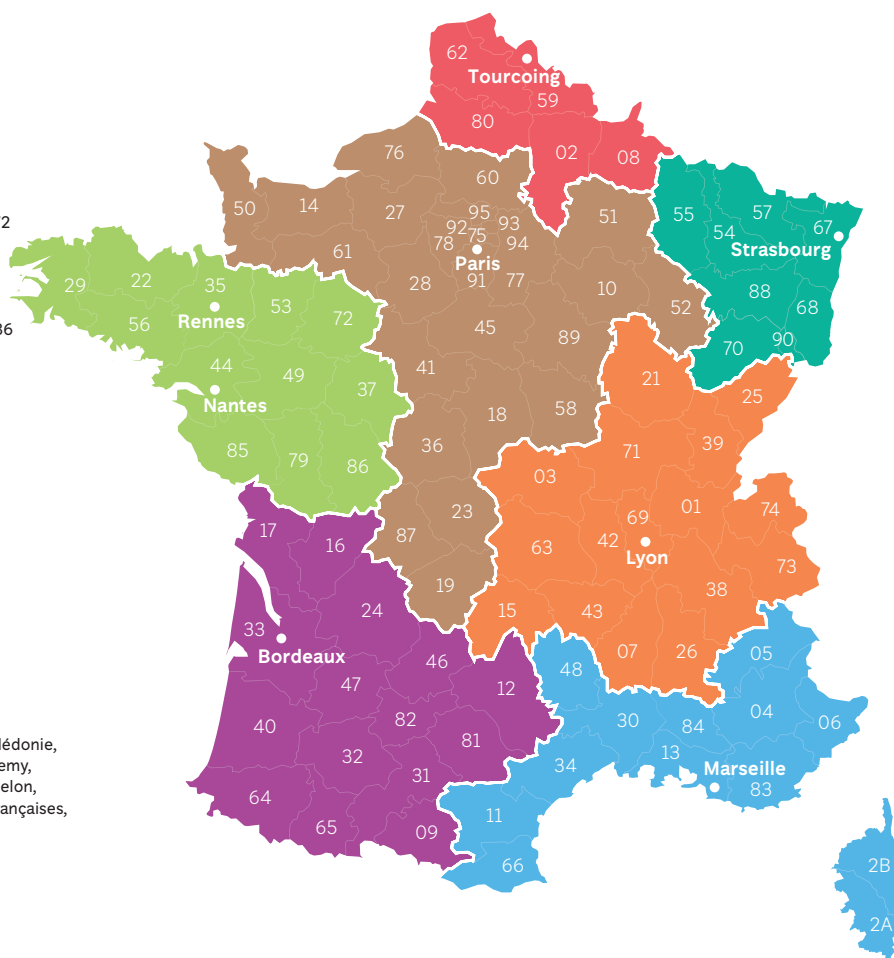
10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org



Avec les 828 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 160 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France